

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 945

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les potentialités de ressources de l'énergie osmotique sur le territoire national, afin de faciliter l'atteinte de l'objectif de développement des énergies renouvelables.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'énergie osmotique, qui repose sur l'exploitation de gradient de salinité et la valorisation de l'énergie libérée lors du mélange entre deux liquides aux différentes concentrations en sel, est une énergie renouvelable déjà identifiée et reconnue par le GIEC dans son rapport de 2012 « Sources d'énergies renouvelable et atténuation du changement climatique ».

En France, l'énergie osmotique représente un potentiel de développement significatif avec une capacité de production dans les estuaires des principaux fleuves continentaux d'environ 11TW/h de production.

Un certain nombre de projets pilotes existent déjà, en particulier sur le Rhône, avec une perspective de 700 MW de puissance installée sur ce fleuve à horizon 2030.

De plus, cette production d'énergie renouvelable permettrait de réduire substantiellement les coûts de production de l'hydrogène vert, positionnant ainsi la France comme un acteur majeur de

l'hydrogène vert, et de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serres en substitution des technologies thermiques carbonées